

**PREAVIS AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE
POLICE NORD VAUDOIS**

Date :	1 ^{er} octobre 2013	Préavis 03/2013
Objet :	Budget 2014	

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 17, chif. 5 du statut de l'association intercommunale Police Nord Vaudois, nous vous soumettons pour adoption le budget 2014, tel que présenté et validé par le Comité directeur de l'association en date du 1^{er} octobre 2013.

La Ville d'Yverdon-les-Bains en qualité de commune boursière a établi le budget sous le **chiffre 611 par extrait de ses comptes**. Nous vous présentons, ci-après l'ensemble détaillé de ces rubriques qui permettent d'assurer l'équilibre financier, tel que défini à l'art. 33 dudit statut.

Le budget 2014 de la Police Nord Vaudois tient compte du développement structurel et de l'augmentation graduelle des effectifs permettant de respecter les besoins opérationnels liés à l'organisation policière vaudoise (LOPV) et ratifiés dans le contrat d'accréditation.

Caractéristiques du budget 2014

Prestations fournies par la Ville d'Yverdon-les-Bains

La Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition son service des Ressources humaines pour la gestion du personnel PNV, sans contrepartie financière. Les autres prestations entrent dans les coûts de l'association comme suit :

- Centrale-réception	CHF 429'200.00
- Véhicules et garage	CHF 205'300.00
- Sécurité scolaire	CHF 140'600.00
- Gestion des amendes	CHF 48'100.00
- Gestion informatique	CHF 41'000.00
- Gestion contentieux et comptabilité	CHF 40'000.00
- Divers, locations de salles	CHF 2'000.00

Salaires

L'augmentation du poste "traitements" et "charges sociales" provient des augmentations statutaires, de la majoration des cotisations de la CIP et des revendications salariales du personnel policier.

Charges et recettes par nature

		Budget 2014	
611	Coût de la police régionale	Charges	Recettes
	Indemnités des autorités	20'000.00	
	Traitements	7'135'000.00	
	Frais de déplacement	10'000.00	
	Frais de formation	240'700.00	
	Frais divers du personnel	24'600.00	
	Livres, journaux, annonces	10'500.00	
	Frais administratifs divers	35'000.00	
	Achat machines et mobilier	88'000.00	
	Uniformes et équipements	215'000.00	
	Energie	2'500.00	
	Entretien machines et matériel	11'000.00	
	Entretien matériel spécialisé	64'000.00	
	Loyers	46'000.00	
	Frais de port	4'000.00	
	Prestations de tiers	121'000.00	
	Assurances	2'600.00	
	Frais de mise en fourrière	24'000.00	
	Amortissements	103'300.00	
	Charges sociales	2'220'000.00	
	Prestations internes	906'200.00	
	Loyer interne	449'700.00	
	Intérêts internes	20'900.00	
	Ventes et frais de fourrière		30'000.00
	Prestations fournies		190'000.00
	Amendes		200'000.00
	Amendes radar		330'000.00
	Part. fin. des communes		1'862'000.00
	Part. fin. Yverdon-les-Bains		9'142'000.00
		11'754'000.00	11'754'000.00

Conclusion

En résumé, le budget 2014 se présente de la façon suivante :

Charges	11'754'000.00
Recettes	750'000.00
Contribution des Communes partenaires	1'862'000.00
Contribution d'Yverdon-les-Bains	9'142'000.00

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS
sur proposition du Comité Directeur,
entendu le rapport de la Commission de gestion
décide

Article 1 : le budget 2014 de l'Association intercommunale de la Police Nord Vaudois est adopté tel que présenté.

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

Le Président :

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

Jean-Daniel Carrard

Le Secrétaire :

A blue ink signature with a prominent vertical stroke and several horizontal strokes.

Pascal Pittet